



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/911
20 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT SUR LA FORCE DE DÉPLOIEMENT PRÉVENTIF DES NATIONS UNIES,
PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION
1110 (1997) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité en date du 28 mai 1997. Dans cette résolution, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) jusqu'au 30 novembre 1997, et de commencer le 1er octobre 1997, si la situation à cette date le permet, à réduire progressivement, sur une période de deux mois, l'effectif de la composante militaire de 300 hommes, tous grades confondus. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation dans la zone de la mission depuis mon dernier rapport daté du 11 août 1997 (S/1997/631).

II. COMPOSITION, EFFECTIFS ET MANDAT DE LA FORCE DE DÉPLOIEMENT PRÉVENTIF DES NATIONS UNIES

2. Au cours de la période considérée, le mandat de la FORDEPRENU n'a pas changé. La Mission continue d'être dirigée par mon Représentant spécial, M. Henryk J. Sokalski (Pologne). Sa composante militaire est placée sous les ordres du commandant de la Force, le général de brigade danois Bent Sohnemann.

3. Au cours des trois derniers mois, les unités militaires de la FORDEPRENU ont patrouillé activement leurs zones d'opérations respectives, tandis que les observateurs militaires et la police civile ont poursuivi leurs patrouilles dans les différentes collectivités et le long des frontières. Conformément aux dispositions de la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité, la réduction progressive, sur une période de deux mois, de l'effectif de la composante militaire de 300 hommes, tous grades confondus, a commencé le 1er octobre et sera achevée d'ici le 30 novembre 1997. L'effectif de la FORDEPRENU comprendra à ce moment-là deux bataillons d'infanterie mécanisée : un bataillon nordique composite et une force d'intervention de l'armée des États-Unis, dotés chacun d'un effectif de 350 hommes. Les deux bataillons seront appuyés par une section lourde de génie de 50 membres fournie par l'Indonésie. Aux 750 hommes, s'ajouteront 35 observateurs militaires et 26 contrôleurs de la police civile. L'effectif autorisé pour la composante civile (203 postes), y compris le personnel local, sera réduit d'au moins 14 postes. Le personnel civil et militaire international est actuellement fourni par 49 pays.

4. À la fin du retrait des troupes, le nombre total de postes d'observation, tenus par les bataillons nordique et américain, aura été ramené de 19 (y compris trois postes d'observation temporaires) à 8, qui seront tous situés aux points de franchissement de la frontière les plus sensibles. La capacité réduite de la Force restructurée pour surveiller les zones situées le long des frontières nord et ouest de l'ex-République yougoslave de Macédoine sera en partie compensée par un déploiement plus souple des patrouilles et un recours plus fréquent aux postes d'observation temporaires.

5. La composante civile de la mission s'est activement employée à surveiller et à signaler les faits susceptibles de compromettre le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. En application de la mission de bons offices confiée à mon Représentant spécial, elle s'attache à favoriser une meilleure compréhension entre les divers secteurs de la population et les forces politiques en place en vue d'apaiser les tensions interethniques et de renforcer l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Elle a préconisé l'emploi de techniques préventives qui ont permis d'instaurer un dialogue actif avec les autorités et les autres principales forces politiques à l'échelon national. Les pourparlers et consultations à tous les niveaux ont pour objet de faciliter les échanges de vues et d'encourager la communication aux niveaux politique et interethnique. La FORDEPRENU et la mission-antenne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Skopje ont continué de collaborer étroitement à l'étude de questions d'intérêt commun.

6. À l'aide de contributions volontaires exclusivement, la FORDEPRENU s'est efforcée d'atteindre les couches vulnérables de la société grâce au renforcement des institutions et à l'échange de données d'expérience. Ces initiatives ont fortement contribué à renforcer la confiance entre la population du pays hôte et la mission. Depuis le milieu de 1995, le montant total des ressources extrabudgétaires, à la fois en espèces et en nature, que le Bureau du Représentant spécial a mobilisé en faveur des projets d'intégration sociale, représentait 6 millions de dollars.

III. ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISMES, INSTITUTIONS ET PROGRAMMES DES NATIONS UNIES

7. Diverses entités du système des Nations Unies fournissent diverses formes d'assistance à l'ex-République yougoslave de Macédoine. Certaines ont ouvert des bureaux permanents à Skopje, tandis que d'autres, dans le cadre d'une stratégie de départ imminent, ont été vivement encouragées par la FORDEPRENU à prendre la relève dans leurs zones d'activité respectives en attendant l'arrivée du coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui assurera les fonctions de coordination temporairement exercées par mon Représentant spécial.

8. Les organismes, institutions et programmes des Nations Unies qui ont fourni une aide à l'ex-République yougoslave de Macédoine dans leurs domaines respectifs comptent la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED),

/...

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'Union postale universelle (UPU), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Fonds monétaire international (FMI)

9. Le FMI et sa mission résidente dans le pays hôte ont appuyé activement le programme de stabilisation macroéconomique au moyen de trois mécanismes faisant appel aux ressources du FMI. Une facilité pour la transformation systémique, d'un montant s'élevant à 24,8 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (1 DTS = 1,5 dollar des États-Unis), a été mise en place en 1994-1995 suivie, en 1995, d'un accord de confirmation de 22,3 millions de DTS et, en avril 1997, d'un accord relevant de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). En vertu de ce dernier accord, un montant total de 54,6 millions de DTS est octroyé pour la période 1997-1999, dont 9 090 000 ont déjà été versés. Le second versement d'un même montant est subordonné, entre autres, à l'achèvement d'un examen à mi-parcours du programme. Le FMI s'attache en outre à faire progresser le processus de réformes structurelles. Ces trois accords sont complétés par un vaste programme d'assistance technique, notamment dans les domaines de l'administration budgétaire, des réformes fiscales et de la restructuration des dépenses, de la supervision bancaire, de la réforme monétaire et de l'établissement de statistiques macroéconomiques.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

10. Le Haut Commissariat s'est employé avec le gouvernement hôte à élaborer un projet de coopération technique axé sur les droits de l'homme. Les futurs éléments du projet pourraient comprendre l'inscription des droits de l'homme dans les programmes scolaires, l'établissement d'une documentation sur les droits de l'homme et de programmes spéciaux visant à renforcer le Bureau de l'Ombudsman. Pourraient participer à ce projet les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et des groupes de la société civile.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

11. Le HCR continue d'apporter une assistance aux 3 500 réfugiés bosniaques se trouvant toujours dans le pays. Jusqu'ici, 252 réfugiés ont été ramenés en Bosnie-Herzégovine à bord de trois vols organisés dans le cadre du programme de rapatriement. Cinq cents réfugiés devraient bénéficier de ce programme d'ici la fin de l'année. Le HCR apporte une assistance à ceux qui ne souhaitent pas rentrer chez eux pour les encourager à subvenir à leurs propres besoins et à être ainsi moins tributaires de l'aide internationale. En 1998, le HCR mettra davantage l'accent sur les activités de renforcement des institutions qui viseront surtout à combler les lacunes de la législation nationale relative aux réfugiés et à la citoyenneté et des règlements visant à réduire les cas d'apatridie. Le HCR analysera en outre les tendances en matière de transit et de migration et renforcera sa collaboration avec les États et les institutions des structures régionales européennes.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

12. Le Bureau de l'UNICEF à Skopje est un des principaux partenaires du Ministère de la santé dans le domaine de la nutrition. En effet, il aide à mettre en place des services et à produire des documents d'information, et recommande la politique à suivre. Le premier service de séjour a été créé au Centre national de consultations gynécologiques à Skopje et devrait être suivi de nombreux autres. Par ailleurs, l'UNICEF appuie activement le programme élargi de vaccination (PEV) en fournissant des vaccins et du matériel de stockage des vaccins ainsi qu'une assistance pour la formation d'agents sanitaires aux nouvelles techniques et la diffusion de connaissances sur les dernières innovations en matière de vaccination. Des épidémies de poliomyélite s'étant déclarées dans les pays voisins, l'UNICEF a appuyé, de concert avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une campagne nationale de revaccination, pour laquelle la FORDEPRENU a fourni un modeste appui logistique. En coopération avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF a soutenu une importante initiative dans le primaire, qui est devenue un modèle expérimental de réforme de l'enseignement dans les pays de la région. L'UNICEF oeuvre aussi, en coopération étroite avec le Ministère du travail et des politiques sociales, à la recherche de solutions autres que les soins en institution. À cette fin, des modifications considérables ont dû être apportées tout récemment à la législation relative au placement et à l'adoption. En outre, l'UNICEF appuie des initiatives de formation du personnel travaillant en établissement en vue d'améliorer la qualité des soins.

Programme des Nations Unies pour le développement

13. Le PNUD a financé un projet du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat visant à aider le Gouvernement à formuler une stratégie de développement national qui donnera au pays des directives pour mettre en place une économie de marché totalement ouverte et assurer la bonne conduite des affaires publiques. La stratégie de développement national servira de base à l'action future du Gouvernement et de la communauté internationale lors de l'établissement d'un cadre macroéconomique de croissance durable. D'autres activités du PNUD concernent la création d'un organisme de promotion des investissements avec l'assistance technique de l'ONUDI et la formation de formateurs dans le secteur social par l'Institut du travail social et des politiques sociales de l'Université de Skopje, projet financé par le Gouvernement finlandais, sur l'initiative de la FORDEPRENU. Les programmes envisagés sont axés sur la formulation d'activités dans les domaines de la coordination de l'aide et de la fourniture d'une assistance dans le secteur de l'environnement. Le PNUD a décidé d'un commun accord avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine d'ouvrir un bureau de liaison à Skopje au début de 1998. Comme le PNUD ne fournit que peu de ressources à ce pays, le bureau aura à sa tête un haut fonctionnaire du PNUD qui sera entièrement responsable de l'exécution et de la gestion des activités financées par le Programme. Si ce bureau mobilisait auprès de donateurs des ressources supplémentaires pour les programmes de développement, il serait possible d'envisager la création d'un poste de représentant résident du PNUD dans le pays.

Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime

14. Un projet multisectoriel est en cours sur les capacités en matière de contrôle des drogues. Les activités consistent à assurer des conseils d'expert sur le remaniement de la législation nationale touchant le contrôle des drogues, à appuyer la Commission interministérielle de contrôle des drogues, à effectuer une évaluation rapide de la situation concernant la toxicomanie et à appliquer un système uniforme d'enregistrement et de contrôle. De plus, une assistance technique sera fournie pour assurer une éducation préventive dans les écoles et organiser des ateliers sur les conseils et la mobilisation entre les adolescents eux-mêmes. Un autre élément du projet consiste à organiser des cours de formation de la police aux techniques modernes d'application des lois sur les drogues, ainsi que de cours sur les contrôles aux frontières terrestres pour les douaniers et les gardes frontière. Le projet vise également à mettre en place un système informatique de renseignement sur les trafiquants à l'intention de l'administration douanière et à fournir du matériel de laboratoire pour le dépistage antidrogue, ainsi que des bourses de perfectionnement pour certains spécialistes de la médecine légale. L'ex-République yougoslave de Macédoine figure parmi les bénéficiaires du programme PHARE exécuté en commun par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et l'Union européenne. Il est prévu d'organiser, avec l'Albanie et la Bulgarie, des contrôles coordonnés aux frontières qui répondent aux normes européennes afin de surveiller le parcours des trafiquants entre la Turquie et l'Italie, de renforcer les contrôles à l'aéroport de Skopje et de mettre au point des systèmes informatiques de traitement et d'analyse du renseignement et des enquêtes criminelles à l'intention de la police et des douanes, par l'entremise du réseau mondial de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Il sera également créé des mécanismes de contrôle des livraisons transfrontières ainsi que des réseaux professionnels d'échange opérationnel d'informations et de gestion des affaires transfrontières.

15. En coopération avec le Gouvernement et avec l'aide de la FORDEPRENU, le Bureau a récemment achevé à l'intention de hauts fonctionnaires des ministères de l'intérieur, de la justice et des finances deux cours de formation sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment des fonds d'origine frauduleuse. Une action de suivi visera à examiner la législation pénale et bancaire en vigueur et à créer des mécanismes d'exécution efficaces, à renforcer les capacités analytiques et opérationnelles, à améliorer la coopération interministérielle et à accroître l'entraide internationale. Des plans sont également en cours afin de créer une commission anticorruption et un cadre de police financière.

Banque mondiale

16. À ce jour, la Banque mondiale a engagé des dépenses de 300 millions de dollars pour appuyer huit programmes et projets destinés à l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'accent avait été mis au départ sur la stabilisation macroéconomique et la transformation du régime de propriété, mais la Banque mondiale a diversifié par la suite les activités bénéficiant de son aide afin d'inclure l'amélioration de l'infrastructure économique, la croissance du secteur privé et le renforcement des prestations et services sociaux. Plus récemment, elle a continué d'appuyer la réalisation d'un prêt à l'ajustement

structurel visant à achever la privatisation à grande échelle, à libéraliser le commerce et à réformer les politiques agricoles. Elle a également approuvé un projet destiné à rénover les écoles primaires, à réformer les programmes et à former des enseignants. Au cours des mois à venir, elle devrait approuver un deuxième projet pour le développement du secteur privé afin d'élargir l'accès au crédit des entreprises privées, de même qu'un projet de réaménagement de l'irrigation en vue de rénover les réseaux existants et de développer les associations d'usagers de l'eau. En 1998, les efforts seront concentrés sur la mise au point d'un crédit d'ajustement pour les secteurs sociaux, ainsi que sur des projets d'infrastructure pour les transports, l'énergie et l'approvisionnement en eau. La Banque mondiale continuera de s'attacher à améliorer l'encadrement nécessaire pour les investissements et la croissance du secteur privé.

Organisation mondiale de la santé

17. Ces derniers mois, l'OMS a concentré son attention sur les priorités fixées dans l'accord de collaboration conclu pour 1996 et 1997 entre son Bureau régional de l'Europe et le Ministère de la santé de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'action future sera centrée sur le traitement et la prévention de la tuberculose, la formation de personnel médical professionnel pour la promotion de la santé dans les écoles, la création d'un centre de documentation et d'information de l'OMS à la bibliothèque médicale de l'Université de Skopje, la formation à l'épidémiologie dans la santé publique, et l'application du Plan d'action national pour l'environnement et la santé. L'OMS s'emploiera également à établir une liste nationale des médicaments essentiels et à aider à organiser des exercices relevant des domaines médical et militaire pour les interventions en cas de catastrophe naturelle, de concert avec le secteur civil et les organisations non gouvernementales nationales et internationales et en collaboration avec les pays susceptibles d'être touchés. Par ailleurs, la prochaine décennie sera consacrée à la réalisation des objectifs régionaux au titre des priorités du programme EUROSANTÉ, dans le cadre de la stratégie de la "Santé pour tous d'ici à l'an 2000", l'accent étant mis sur l'amélioration du plan pour une politique sanitaire nationale, la prévention des maladies transmissibles et non transmissibles et la lutte contre ces maladies, y compris le diabète, et la fourniture d'une assistance technique pour le relèvement du secteur pharmaceutique.

IV. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION

18. Depuis la présentation de mon rapport daté du 11 août 1997 (S/1997/631), les relations se sont encore améliorées progressivement entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et certains de ses voisins. Bien que le différend avec la Grèce au sujet du nom du pays n'ait pas encore été réglé, les deux parties poursuivent leurs négociations sous les auspices de mon Envoyé spécial, M. Cyrus Vance. Elles ont par ailleurs sensiblement renforcé leurs relations économiques et la circulation transfrontière s'est intensifiée. La situation le long de la frontière albanaise s'est caractérisée par un certain nombre d'incidents, y compris des échanges de coups de feu. À de nombreuses reprises, des individus armés se trouvant le long de la frontière ont tiré sans raison sur le personnel des Nations Unies. Il a été observé que les gardes frontière albanais avaient fait preuve d'une plus grande autorité, mais leur nombre demeure insignifiant

dans le secteur oriental. Plusieurs réunions de haut niveau dans diverses instances internationales ont suscité des espoirs, notamment au récent Sommet du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Sommet des Balkans, tenu en Crète, entre les dirigeants de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'Albanie, d'une part, et ceux de la Bulgarie, de l'autre.

19. La démarcation de la frontière avec la République fédérative de Yougoslavie a enregistré peu de progrès. Durant la période examinée, on a observé que les unités frontalières de la République fédérative de Yougoslavie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine effectuaient systématiquement des patrouilles au sud et au nord de la ligne de patrouille des Nations Unies. Lorsqu'elles se rencontrent, ces patrouilles semblent éviter tout acte d'hostilité, comme elles en ont pris l'engagement.

20. Sur le plan intérieur, les tensions interethniques et les difficultés socioéconomiques continuent d'exercer des effets négatifs sur le renforcement de la stabilité du pays. En septembre dernier, le maire de Gostivar, M. Rufi Osmani, de souche albanaise, a été condamné par le tribunal municipal de cette ville à 13 ans et 8 mois de prison pour avoir incité à la haine nationale, raciale et religieuse, organisé la résistance contre l'État et fait litière des décisions de la Cour constitutionnelle sur la question des drapeaux (voir S/1997/631, par. 16). Le Président du conseil municipal de Gostivar, le maire et le Président du conseil municipal de Tetovo ont été également condamnés à trois ans, deux ans et six mois de prison respectivement. Ayant fait appel, ces quatre personnes ont été remises en liberté. Sur la scène politique, des tensions existent entre la coalition au pouvoir et les partis d'opposition qui continuent à demander que des élections parlementaires se tiennent sans tarder. Le Gouvernement a toutefois accompli des progrès dans le domaine des nouvelles lois électorales, au sujet desquelles il a l'intention de consulter l'opposition et les institutions internationales compétentes, notamment le Conseil de l'Europe. Des mesures sont actuellement prises afin de rendre pleinement opérationnel le Bureau du Médiateur, qui a été récemment créé. Ce bureau, qui est le premier du genre dans le sud des Balkans, peut jouer un rôle important dans la sauvegarde des droits constitutionnels des citoyens et la promotion efficace de l'état de droit.

21. Au cours des derniers mois, l'événement le plus remarquable a été le dialogue entamé entre partis politiques sous les auspices du Président de la République au sujet des questions fondamentales pour le pays. À l'issue de ce dialogue, le 23 octobre 1997, une déclaration commune a été signée par les dirigeants de 11 partis sur trois grandes questions : l'intégration du pays dans l'Union européenne, la participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les relations avec les pays voisins.

22. Dans son rapport daté du 30 septembre 1997 (E/CN.4/1998/12), le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme a recommandé que l'ex-République yougoslave de Macédoine soit rayée de son mandat en raison des progrès considérables réalisés sur la voie de la protection des droits de l'homme. En même temps, le Rapporteur spécial a indiqué que certaines dispositions juridiques importantes continuaient d'être violées à une fréquence inquiétante, notamment en ce qui concerne les abus de pouvoir commis par la police. Elle a

recommandé d'organiser des programmes de formation de la police dans le domaine des droits de l'homme.

V. OBSERVATIONS

23. Au cours des cinq dernières années, la FORDEPRENU a réussi à empêcher les conflits sévissant ailleurs dans la région de gagner l'ex-République yougoslave de Macédoine. Elle encourage le dialogue entre les différentes forces politiques et communautés ethniques et fournit une assistance humanitaire à la population locale, outre que les projets de développement qu'elle a aidé à lancer contribuent à l'intégration sociale et au renforcement des capacités et des institutions nationales. La Mission doit son succès en grande partie au soutien et à la coopération actifs du gouvernement du pays hôte et de toutes les autres forces politiques et ethniques du pays.

24. La paix et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine demeurent cependant largement tributaires de l'évolution de la situation dans le reste de la région. À cet égard, l'incertitude quant aux résultats de l'élection présidentielle en Serbie est jugée préoccupante, de même que les répercussions éventuelles dans la région. L'accroissement de la violence au Kosovo fait également craindre un effet de contagion parmi les Albanais de souche dans le pays hôte. Par ailleurs, la lenteur des progrès dans la mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine, surtout en Republika Srpska, montre à quel point un engagement à plus long terme de la communauté internationale dans ce pays est nécessaire. Si aucun de ces éléments ne représente une menace immédiate à la paix et à la stabilité dans le pays hôte, globalement ils mettent en lumière l'imprévisibilité des événements échappant au contrôle des autorités du pays hôte et les dangers que cela implique.

25. Les effets des relations interethniques sur la stabilité à long terme restent source de préoccupation. Il y a donc lieu de se féliciter vivement de l'oeuvre utile menée dans ce domaine par l'OSCE. Lors d'entretiens avec mon Représentant spécial, des membres du gouvernement hôte lui ont dit nettement qu'il ne serait guère possible d'étendre aux relations interethniques son rôle de bons offices, étant donné qu'il existait déjà plusieurs initiatives parallèles traitant de questions connexes. Mon Représentant spécial n'a donc pas pu jouer un rôle plus actif à cet égard, mais il a continué à faire rapport sur les questions et événements interethniques ayant une influence sur la paix et la stabilité dans le pays. En règle générale, il semble que l'on admette mieux la nécessité de faire davantage pour rendre les relations interethniques plus harmonieuses, de façon à renforcer la stabilité interne, ce qui du même coup aurait des effets positifs sur la stabilité de la région des Balkans tout entière. À cet égard, il est bon de noter tout particulièrement l'initiative prise par le Président Gligorov pour entamer un dialogue multipartite sur des questions d'importance primordiale pour le pays.

26. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 3 novembre 1997 (S/1997/838 et Corr.1), le Ministre des affaires étrangères du gouvernement du pays hôte a demandé que le mandat de la FORDEPRENU soit prorogé de 12 mois; son gouvernement s'inquiétait de la persistance de causes de déstabilisation dans la région, en particulier la situation au Monténégro, au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, de

l'insécurité le long de la frontière avec l'Albanie et de l'absence de progrès dans la démarcation de la frontière de la République fédérative de Yougoslavie.

27. Ainsi que je l'ai dit dans mon rapport du 11 août 1997 (S/1997/631, par. 23), mon Représentant spécial et mes collaborateurs ont tenu des consultations avec le gouvernement du pays hôte, d'autres organisations internationales et les États Membres intéressés sur la forme de présence internationale qui serait la plus appropriée pour l'ex-République yougoslave de Macédoine après le 1er décembre 1997. Au cours de ces consultations, les stratégies de retrait, y compris les modalités d'une cessation des activités de la FORDEPRENU lorsque les circonstances le permettraient, ont été longuement examinées.

28. Un élément important de toute stratégie de retrait est la mise en place, après la cessation des activités de la FORDEPRENU, de nouveaux arrangements qui donneraient au Gouvernement l'assurance que la communauté internationale demeure attachée à la paix et à la stabilité dans le pays. Ces nouveaux arrangements devront être élaborés avec soin, en consultation avec le Gouvernement. Au sein du système des Nations Unies, on étudie la possibilité de tenir, au début de l'année prochaine sous les auspices de mon Représentant spécial, une réunion consultative des organismes et institutions intéressés des Nations Unies sur la formule qui serait la plus appropriée.

29. La réduction de l'effectif de la composante militaire, qui a commencé le 1er octobre 1997 en application de la résolution 1110 (1997) du Conseil de sécurité et qui doit porter sur 300 hommes, peut être considérée comme le début d'un retrait progressif rendu possible par l'amélioration de la situation dans la région. Le Conseil voudra peut-être juger de l'efficacité de cette réduction initiale avant d'envisager l'étape suivante. À cet égard, il est bon de noter que toute décision visant à réduire encore la composante militaire ne pourrait guère être mise en oeuvre avant le printemps de l'année prochaine en raison de la rigueur de l'hiver dans la région. Je me propose donc de présenter, le moment venu, au Conseil des recommandations sur les réductions à opérer par la suite, recommandations fondées sur une évaluation détaillée de la situation sous tous ses aspects. Cela dit, on peut déjà considérer que les deux grandes options ci-après devront être examinées par le Conseil :

Option A : En plus des 35 observateurs militaires des Nations Unies actuellement déployés, la FORDEPRENU serait composée de deux équipes spéciales de 400 hommes au total et mènerait ses activités à partir de trois ou quatre camps de base. Leur tâche principale serait d'être, par leur présence, un facteur de dissuasion psychologique. La Force conserverait cependant, même avec des effectifs limités, la souplesse et la mobilité nécessaires pour surveiller et patrouiller les zones critiques, notamment en installant des postes d'observation temporaires selon les circonstances. Elle conserverait aussi une capacité de riposte rapide pour se défendre.

Option B : Une force de 100 observateurs militaires des Nations Unies fonctionnerait à partir de huit centres situés le long des frontières nord et ouest du pays. Cette option lui donnerait la souplesse nécessaire pour les patrouilles et les contrôles, toujours en fonction des circonstances.

30. Entre-temps, je voudrais recommander que le mandat de la FORDEPRENU soit prolongé pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 1998, avec les effectifs et la configuration qui sont décrits au paragraphe 3 du présent rapport. Simultanément, mon Représentant spécial et le commandant de la Force ont reçu pour instructions de suivre de près la situation de façon à pouvoir me prévenir dès que les conditions permettront une nouvelle réduction de la force.

31. Les aspects financiers de cette recommandation seront présentés dans un additif au présent rapport qui sera publié séparément.

32. En terminant ce rapport, je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui ont mis leur personnel militaire et de police à la disposition de la FORDEPRENU pour leur contribution au succès de la mission. Je tiens également à rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Henryk J. Sokalski, et au commandant de la Force, le général de brigade Bent Sohnemann, ainsi qu'à tout le personnel civil et militaire placé sous leur commandement, pour le dévouement et la persévérance avec lesquels ils s'acquittent des tâches qui leur ont été confiées par le Conseil de sécurité.

Annexe

COMPOSITION ET EFFECTIFS DE LA COMPOSANTE MILITAIRE ET DE LA POLICE
 CIVILE DE LA FORDEPRENU AU 10 NOVEMBRE 1997

Nationalité	Composante militaire			Police civile
	Unités opérationnelles	Quartier général	Observateurs militaires	
Argentine	—	—	1	—
Bangladesh	—	—	2	—
Belgique	—	—	1	—
Brésil	—	—	2	—
Canada	—	—	1	—
Danemark	38	9	1	—
Égypte	—	—	1	—
États-Unis d'Amérique	366	11	—	—
Fédération de Russie	—	—	2	2
Finlande	352	15	1	6
Ghana	—	—	1	—
Indonésie	50	1	2	—
Irlande	—	—	2	—
Jordanie	—	—	2	2
Kenya	—	—	2	—
Népal	—	—	1	—
Nigéria	—	—	1	4
Norvège	37	6	2	—
Nouvelle-Zélande	—	—	1	—
Pakistan	—	—	2	—
Pologne	—	—	2	—
Portugal	—	—	1	—
République tchèque	—	—	1	—
Suède	32	7	1	—
Suisse	—	—	1	4
Turquie	—	—	—	4
Ukraine	—	—	1	4
Total	875	49	35	26

